

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE JUNAS

SÉANCE DU 20 MARS 2026

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 15
- Votants : 15

Date de la convocation : 16 mars 2026

Objet de la Délibération

N°CM2026-03-20-03 – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de ROUSSEL Clément, Maire.

Présents : M ROUSSEL Clément, Mme VINCK Anne, M DE SAINT JEAN Gurwallik, Mme FOURNIER Paola, M DAIRE Frédéric, Mme BUCQUET Madeleine, M ROUSSEL Alain, Mme COMBIER Delphine, M SUCCI Pascal, Mme VICEDO Anne-Sophie, M BURAY Eric, Mme CHOQUE Sophie, M NEGRE Eric, Mme FRETTEL SORIN Anne-Sophie, M BOURREL Christian

Procuration : /

Absents : /

Secrétaire de séance : M DAIRE Frédéric

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-7-2,

Vu la délibération n°CM2026-03-20-04 du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints à quatre,

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats.

Monsieur le Maire présente une liste qui comporte le nom de quatre conseillers municipaux dans l'ordre de présentation suivant :

- Mme VINCK Anne
- M DE SAINT JEAN Gurwallik
- Mme FOURNIER Paola
- M DAIRE Frédéric

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au premier tour de scrutin secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : 15 (quinze)
- A déduire (bulletins blancs ou nuls) : 3 (trois)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12 (douze)
- Majorité absolue : 8 (huit)

(La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre impair immédiatement supérieur.)

Nombre de suffrages obtenu par la liste menée par Mme VINCK Anne : 12 (douze)

Les candidats ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés adjoints, dans l'ordre de la liste :

- 1^{er} adjoint : Mme VINCK Anne
- 2^{ème} adjoint : M DE SAINT JEAN Gurwallik
- 3^{ème} adjoint : Mme FOURNIER Paola
- 4^{ème} adjoint : M DAIRE Frédéric

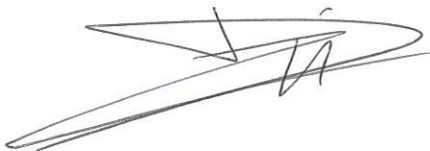
Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'élection des adjoints ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet du Gard.

Fait à Junas,
Le 20 mars 2026

**Le secrétaire de séance,
M DAIRE Frédéric**

**Le Maire,
M ROUSSEL Clément**



POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE CERTIFIE CONFORME LE CARACTERE EXECUTOIRE DE LA
PRESENTE DELIBERATION.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.